Jas. A. Brennan et fille

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE SIMPLE,

2525 RUE BIENVILLE,

ENTRE ROCHEBLAVE ET DORGENOIS.

Mme Magdelina Dietrich vs Mme Margaret Gry et al.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A. No 98,253.

IL sera vendu à l'enchère publique MARDI le 12 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau 733 rue Union en vertu de et conformément à un jugement rendu le 26 octobre 1911 et signé le 6 novembre 1911 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains terrains ensemble avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situés dans les numéros six et sept dans le carré No 323, borné par les rues Bienville, Robertson, Dorgenois et Gentilly, commençant à cent cinquante deux pieds neuf pouces du coin des rues Bienville et Robertson et mesurant ensemble cinquante quatre pieds (54) quatre (4) pouces de façade rue Bienville sur cent cinquante (150) pieds cinq (5) pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le tout conformément à un certificat d'arpentage fait par Hy L. Zander, ingénieur et voyer, daté du 23 décembre 1904, annexé à un acte passé pardevant C. C. Friedrichs, notaire, le 27 mars 1905; lesdits terrains sont numérotés six et sept et sont composés de parties des premiers terrains six et sept comme il appert sur ledit plan.

Un certain morceau ou parcelle de terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient ou qui s'y trouve et fait partie de la propriété, situé dans le même district et carré comme la propriété ci-dessus décrite, étant les arrières portions des premiers terrains vingt et vingt-et-un dans ledit carré aboutissant aux terrains six et sept ci-dessus décrits et s'étendant à la ligne inférieure desdits terrains six et sept et s'étendant à la ligne de division des terrains premier, sept et huit; ladite portion de terre mesurant à partir d'un point sur la ligne actuelle du terrain numéro six le plus près de la rue Rocheblave et s'étendant vers la rue Dorgenois, cinquante-sept (57) pieds dix (10) pouces et trois lignes (3) jusqu'à un point sur la ligne divisant les premiers terrains sept et huit par une profondeur de trente-cinq (35) pieds cinq (5) pouces entre lignes parallèles, ladite portion de terre étant aussi indiquée sur ledit plan ci-dessus mentionné.

Les améliorations comprennent le joli cottage simple No 2525 rue Bienville, à distance sous un enclos en fer contenant six chambres très bien tapissées, s'ouvrant sur un vaste corridor avec gaz et installations à gaz avant trois chambres, deux offices, chambre à bain et offices ouvrant sur le corridor et une galerie; la maison est construite de façon à donner accès à chacune des chambres du corridor sans gêner; cours de façade et de côté, aussi des allées pavées; trois citernes.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer les taxes de 1911 en sus du prix de l'adjudication, et un dépôt de 10 0|0 au moment de l'adjudication entre les mains de l'encanteur. L'acte de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

H. D. Danziger, avocat pour la demanderesse.

F. B. Thomas et W. H. Pascoe, avocats pour la défenderesse.

10 nov—10 12 19 26—déc 3 [illegible] 12

I. B. Rennyson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Au plus haut enchérisseur sans limite ou réserve. Le Cottage Double et Bâtisse de Magasin 2727-29-2733 rue Première, encoignure de la rue Clara, l'ilet des rues Magnolia et Philip. Le Cottage comprenant 3 chambres de chaque côté et la Bâtisse du Magasin comprenant environ 3 chambres, sur deux terrains 61 pieds de face sur 91 pieds 8 pouces de profondeur. A l'Encan JEUDI le 7 décembre 1911, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi.

Conformément à un ordre daté et signé du 24 août 1911, et d'un jugement rendu le 13 octobre 1911 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Division D, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de Mme Kate E. Burke vs Esther et Irma Mouchon No 96,657 du dossier de ladite Cour, je procéderai de vendre la propriété ci-après décrite à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, 7 décembre 1911.

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Première, Philip, Magnolia et Clara, lesdits lots sont désignés par les Nos un et deux sur un certificat d'arpentage dressé par W. D. Klein, député voyer de ville en septembre 1910 d'après lequel lesdits lots sont contigus formant l'encoignure des rues Première et Clara et mesurant comme suit: Le lot No un formant l'encoignure des rues Première et Clara et mesurant trente et un pieds de face à la rue Première sur une profondeur de quatre-vingt onze pieds huit pouces entre lignes parallèles, le lot No deux est contigu au lot No un et mesurant trente pieds de face à la rue Première sur une profondeur de quatre-vingt-onze pieds huit pouces entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a à un an ou un et deux ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, en billets portant huit pour cent d'intérêt par an de la date l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et l'acte ou les actes de vente devant contenir la clause de reconnaissance et toutes les autres clauses usuelles de sécurité contenues dans les actes de vente qui doivent être aux frais de l'acquéreur pardevant Edward B. Ellis, notaire, les taxes de 1912 devant être payées par l'acquéreur, et l'acquéreur devant déposer 10 0|0 au moment de l'adjudication avec I. B. Rennyson, encanteur.

Geo. J. Untereiner, avocat pour la demanderesse.

Martin H. Manion, avocat pour la défenderesse.

5 nov—5 12 19 26—déc 3 7

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet—MERCREDI, le 6 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 30 octobre 1911, de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans la Succession de Mme Elizabeth Consley, No 97,895, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre situé s'étendant, étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, White, Thalie et Franklin, connu et désigné par la lettre A sur un devis de Geo. H. Grandjean, voyer, annexé à un acte de vente de Mme Elizabeth Consley et al à Christopher McCarthy, passé pardevant moi, le notaire soussigné, dans et pour la paroisse d'Orléans, daté du 3 juin 1893. Ledit lot de terre formant l'encoignure des rues Melpomène et White et mesurant d'après ledit devis trente-sept pieds deux pouces de face à la rue Melpomène sur une profondeur entre lignes parallèles de soixante-sept pieds onze pouces et six lignes. Ledit lot ou portion de terre formé et pris de la partie de façade des lots originaux désignés par les Nos un et deux ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en un et deux ans de crédit, par billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James J. Wauters, notaire.

McCloskey & Benedict, avocats.

4 nov—4 12 19 26—déc 3 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété qui s'améliore.

Troisième Ward.

Encoignure des rues Banks et Dorgenois.

Succession de Mlle Margaret Quinn

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.—No 97,356.

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 7 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 2 novembre 1911, par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Banks, Dorgenois, Rocheblave et Palmyra, désigné comme ot No 18 de l'ilet No 578, sur un plan dressé par A. D'Hémécourt voyer, le 16 juillet 1853, déposé en l'étude de P. C. Cuvellier, ancien notaire en cette ville, par un acte daté du 10 octobre 1853 et par le même numéro sur une copie du plan dressé par Arthur De Armas, voyer, le 7 mars 1871, et annexé à un acte passé dans le bureau du dit P. C. Cuvellier, notaire, le 26 mars 1871, ledit lot formant l'encoignure des rues Banks et Dorgenois et mesurant vingt quatre pieds quatre pouces et cinq lignes de face à la rue Banks sur cent huit pieds de profondeur en façade à la rue Dorgenois.

Etant la même propriété qui a été acquise par ladite défunte par acte de partage entre elle et ses cohéritiers d'après un acte pardevant George W. Flynn, notaire, en date du 10 mars 1903, enregistré dans le Bureau des Transferts 191, folio 218, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une bâtisse simple en bois à un étage, No 34 à la rue Dorgenois, coin Banks, et le cottage simple en bois à un étage No 330 rue Dorgenois.

La rue Banks est pavée, près des lignes de cars et dans une section qui s'améliore.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 6 pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement final, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et de coutume de sécurité. 10 pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant J. J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.

McCloskey & Benedict, avocats.

5 nov—5 12 19 26—déc 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une jolie résidence simple en bois

A DEUX ETAGES,

Avec Mansard.

No 836 RUE CHEROKEE.

Succession de John C. Wickliffe.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 98,431.

PAR KERNAGHAN & CORDILL.—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 7 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 2 novembre 1911 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite à savoir—

Magnifique Résidence simple en bois à un étage et mansarde, No 826 rue Cherokee, contenant vestibule, cinq chambres et chambre à bain, sur un certain morceau ou portion de terre situé dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 99 borné par les rues Cherokee, Hillary, Maple et Burthe, ladite portion de terre commençant à une distance de 60 pieds de l'encoignure des rues Cherokee et Burthe et mesurant 40 pieds de face à la rue Cherokee sur 62 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles et est composée de la moitié du fond des lots Nos 19 et 20 comme il est démontré sur un plan dudit ilet par Jacob Rohnas voyer, le 16 décembre 1835, aussi sur un devis de L. H. Pilié voyer annexé à un acte de vente pardevant P. M. Théard, le 26 octobre 1845 acquis par C. C. Wickliffe, et à l'Occident City Building & Homestead Association, d'après un acte passé pardevant C. C. Friedrichs, notaire, le 17 février 1909. Enregistrée en le Bureau des Transferts en le livre 215, fol 572. Près de l'avenue St Charles dans un bon voisinage, où les propriétés s'améliorent rapidement et convenable pour occupant ou placement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an à l'option de l'acquéreur et la portion du crédit demandé en vente devant être démontrée par billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec la pacte de non aliénation et toutes les clauses usuelles de sécurité 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès la propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police transférée au porteur du billet. L'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère les taxes pour l'année 1911.

Dix pour cent comptant sera requis de l'acquéreur au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Fred. Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrichs avocat.

5 nov—5 12 19 26—déc 3 7

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Edward Williams.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 97,894—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'il en est qui peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par Mme Emily Saey Williams, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.—THOMAS COMMELL, Greffier.—Jos. F. Walton, avocat.

24 nov—24 28—déc 3

Succession de Henry Louis Nick.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 96,795—Division C.—Attendu que Almire Lee Anna Fanner, veuve de Henry L. Nick, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Louis Nick, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour.—THOMAS COMMELL, Greffier.—Lyle Saxon, avocat.

24 nov—24 28—déc 3

National Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 1,450, Dossier Probatif, 13me Cour Judiciaire de District, Paroisse de Rapides

AVENUE GENTILLY

UNE OCCASION RARE

"Lund Tract"

Six (6) Arpents de Face, Sept (7) Arpents de Large dans le Fond, Vingt (20) Arpents de Profondeur.

120 Arpents ou à peu près 100 Acres Américains.

La Plus Haute Terre de la Ville, Entourée, et la Meilleure Etendue pour Développement, à Petite Distance de Lignes de Chars.

PAR CHARLES ROTH, Encanteur—Bureau No 604 Place Columbus—En vertu d'un ordre rendu par W. F. Blackman, juge de la 13me Cour Judiciaire Paroisse Rapides 21 octobre 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée Isabella Lund, exécutrice testamentaire par Charles Roth, encanteur, je procéderai à vendre à l'enchère publique, JEUDI, le 7 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une étendue ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de que que façon en dépendant et étant située sur le Chemin de Gentilly, en cette ville, mesurant plus ou moins six (6) arpents et quatorze (14) toises de face au Chemin de Gentilly, sur une profondeur de vingt (20) arpents et mesurant dans le fond sept (7) arpents et quinze (15) toises, conformément à un plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, décrit ou mentionné en un acte passé pardevant Antoine Dorfocourt, alors notaire en cette ville, le 21 octobre 1854, ensemble avec tous les droits réclamations, demandes et actions que Jos Tracy peut avoir contre la ville de la Nouvelle-Orléans pour appropriation illégale par ladite corporation ou portion de terre de ladite ferme ou étendue de terre pour fouiller ou canaliser à travers et pour dommages à ladite propriété résultant de ladite excavation.

La propriété ci-dessus devra être vendue sujette à la délégation de la ville de la Nouvelle-Orléans d'une certaine étendue faisant face au Chemin Gentilly, laquelle étendue est conforme aux lignes posées par l'Ingénieur Civil et est fait dans le but d'élargir le Chemin de Gentilly.

Conditions—Pas moins de vingt trois mille trois cent trente-trois et 33/100 ($23,333.33 1/3) dollars comptant, la balance à l'option de l'acquéreur au comptant, ou en montants égaux à un, deux, trois et quatre ans, avec intérêt payable annuellement à huit (8) pour cent. L'acquéreur devant assumer toutes les taxes pour 1911. Et conformément aux termes d'après l'ordre de cour comme suit:

Pour du comptant, pour pas moins de deux tiers de l'évaluation de ladite propriété étant vingt trois mille, trois cent trente-trois et 33/100 ($23,333.33 1/3) dollars, l'acquéreur devant assumer toutes les taxes de 1911 et pour la balance s'il y en a, deux ans de crédit devant être payer comptant à l'option de l'acquéreur, ou diviser en quatre paiements égaux, un, deux, trois et quatre ans de la date de la vente portant intérêt au taux de huit (8) pour cent par an, devant être présenté par quatre billets ou bons montants égaux payables à l'ordre de l'acquéreur ou des acquéreurs et par eux endossés, lesdits billets ou bonds devant contenir l'honoraire usuel d'avocat de dix (10) pour cent, et hypothèque spéciale et privilège de vendeur de être retenus dans les titres de vente, signés par l'acquéreur en les acquéreurs pour en plus garantir le paiement complet et final desdits bons ou billets avec intérêt et frais d'avocats, le titre aussi devant contenir le pacte de non aliéna do. L'acte de vente devant être passé pardevant Albert Brian, notaire, et opposé dix (10) pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Isabella Lund exécutrice testamentaire.

CHARLES ROTH, Encanteur.

National Realty Company Limited.

H. C. et S. B. Roberts, Foster, Martin, Brian et Staulo, avocats.

5 nov—5 12 19 26—déc 3 7

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété abandonnée, en vertu de l'Acte 32 de 1904 amendé par l'Acte 10 de 1910—Par ordre du Bureau des Commissaires du Département de la Police le vendrai LUNDI, le 4 décembre 1911, à 10 heures A. M., au Poste de Police, Bâtiment de la Cour Criminelle, rue Saratoga, près de l'avenue Tulane, un lot d'objets abandonnés consistant en Vêtements, Montres, Bijoux, Bicyclies, Cordes, Chaînes, Bouilloires en cuivre, Harnais, Couteaux, Vieux Bronze, Malles, Valises, etc.—Conditions, comptant; pas de limite.—W. H. FITZPATRICK, Encanteur, bureau 338 rue Carondelet.

22 nov—22 26—déc 4

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN JOLI COTTAGE SIMPLE

2033 rue Fern.

Entre les rues Panola et Spruce.

Succession de Mme Pauline C. Smith, épouse de James L. Brocks.

No 98,270—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—(MARDI, 26 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Immobilières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans la susdite affaire, la propriété ci-dessous décrite à savoir:

1. Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y sont situées dans le Septième District de cette ville, désigné comme terrain 14 dans le carré No 108, nouveau numéro 280 borné par les rues Fern (anciennement Washington), Spruce (anciennement Huitième), Panola (anciennement Cypress) et Burdette, et ledit terrain mesure 30 pieds de façade rue Fern sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et est contigu au lot 13 qui ferme le coin des rues Fern et Panola, les améliorations sont désignées par le No 2033 rue Fern, et comprend un cottage en bois, toiture en ardoises, ayant 5 chambres, bain, etc.

2. Un lot de meubles de ménage.

Conditions—Pour les meubles, comptant. Pour la propriété immobilière 1/3 ou plus comptant la balance, s'il y en a, à crédit de un an, à l'option de l'acquéreur. La partie à crédit devant être attestée par un billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénation et toutes les clauses usuelles de sécurité. 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de non paiement du billet à maturité et ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police transférée au détenteur du billet, l'acquéreur assumant en sus et au dessus du montant de son enchère les taxes de 1912. Dix pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant E. A. Parsons, notaire, aux frais de l'acquéreur.

25 nov—25 26—déc 3 10 17 24 26

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN SPLENDIDE GENRE D'AFFAIRES

Ensemble avec les

Bâtisses en bois à deux étages.

Nos 1112-1114-1116 et 1118 rue Camp.

Entre les rues Gaulpine et Gaiennie.

Connues sous le nom de "Hinderer Iron Works".

Aussi

La maison de résidence en briques à deux étages, No 1127 rue Gaiennie,

Entre les rues Camp et Magazine.

Succession de C. A. Frederick Hinderer No 95,961—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

MARDI, 12 DECEMBRE 1911

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté du 31 octobre 1911, par l'Hon. F. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Les Affaires de la Hinderer Iron Works le stock en main à la date de la vente exclusivement des comptes courants et des billets à recevoir ensemble avec la Propriété Foncière qui est décrite ainsi:

Un certain terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Camp, Magazine, Calliope et Gaiennie, désigné par le No 4 sur un plan de D'Hémécourt, voyer, daté du 19 février 1867 déposé en l'étude de Felix Grima, ancien notaire, une copie certifiée du plan est annexée à un inventaire de la propriété appartenant à la succession de John L. Riddell, faite par ledit Grima, notaire, le 24 décembre 1886, ledit terrain mesure, au pied américain, conformément audit plan, 25 pieds 7 pouces de façade rue du Camp sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 6 lignes entre lignes égales et parallèles, aussi.

Un autre terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans les mêmes district et carré désigné par le No 3 sur ledit plan et copie du terrain, mesurant, mesure américaine, conformément aux dit plan et copie 25 pieds, 7 pouces de face à la rue Camp, sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces, 6 lignes, entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée de 6 pieds de large, s'ouvrant rue Calliope, les bâtisses et améliorations sur les susdits terrains sont connus comme les Nos 1112-1114-1116 et 1118 rue Camp.

2. Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations désigné par le No 1127 de la rue Gaiennie, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Camp, Magazine, Gaiennie (anciennement Barthélemew ou Clio) et Calliope (anciennement Duplantier), rues désignées par la lettre A, sur un plan annexé à un acte pardevant E. Bouny, ancien notaire, le 18 juillet 1867, et mesurant 42 pieds, 7 pouces de façade rue Gaiennie sur 153 pieds, 11 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Tendues sujet à un bail qui n'existe, expirant le 30 septembre 1912.

Conditions—1/3 ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et si la propriété n'est pas vendue pour du comptant, la partie à crédit du prix d'achat devra être représentée par une hypothèque et lien de vendeur, billet portant 7 pour cent par an d'intérêt; les actes de vente comprenant les clauses de sécurité usuelles relatives à l'assurance, aux honoraires d'avocat contenus dans l'acte de vente en Louisiane; les taxes de l'année 1911 devant être assumées par les acquéreurs; 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Charles A. Schneidau, notaire aux frais des acquéreurs.

Frank M. Butler avocat.

11 nov—11 12 19 26—déc 3 10 12

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN JOLI COTTAGE SIMPLE

2033 rue Fern.

Entre les rues Panola et Spruce.

Succession de Mme Pauline C. Smith, épouse de James L. Brocks.

No 98,270—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—(MARDI, 26 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Immobilières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans la susdite affaire, la propriété ci-dessous décrite à savoir:

1. Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y sont situées dans le Septième District de cette ville, désigné comme terrain 14 dans le carré No 108, nouveau numéro 280 borné par les rues Fern (anciennement Washington), Spruce (anciennement Huitième), Panola (anciennement Cypress) et Burdette, et ledit terrain mesure 30 pieds de façade rue Fern sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et est contigu au lot 13 qui ferme le coin des rues Fern et Panola, les améliorations sont désignées par le No 2033 rue Fern, et comprend un cottage en bois, toiture en ardoises, ayant 5 chambres, bain, etc.

2. Un lot de meubles de ménage.

Conditions—Pour les meubles, comptant. Pour la propriété immobilière 1/3 ou plus comptant la balance, s'il y en a, à crédit de un an, à l'option de l'acquéreur. La partie à crédit devant être attestée par un billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénation et toutes les clauses usuelles de sécurité. 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de non paiement du billet à maturité et ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police transférée au détenteur du billet, et l'acquéreur assumant en sus et au dessus du montant de son enchère les taxes de 1912. Dix pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant E. A. Parsons, notaire, aux frais de l'acquéreur.

25 nov—25 26—déc 3 10 17 24 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DU RÉV. THOMAS COLUMBUS.

No 97,417—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 26 décembre 1911, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite Cour, Division D daté du 23 novembre 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un intérêt indivis de deux tiers dans et à deux certains lots de terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, dans le Premier District de cette ville et connus comme lots Nos 10 et 11 de l'ilet No 736 borné par les rues Scott, Cortez, D'Hémécourt et Baudin, et mesurant chacun 24 pieds 7 pouces, 1 ligne de face à la rue Cortez sur 100 pieds de profondeur, et étant aussi désignés par les Nos 531,533 rue S. Cortez.

2. Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, dans le Premier District de cette ville dans l'ilet 736, connus comme lots 6 et 7, borné par les rues Cortez, Scott, D'Hémécourt et Baudin, lesdits lots étant alignés et mesurant chacun 24 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue Cortez sur 123 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et désignés par les Nos 519-521 et 523 rue S. Cortez.

3. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 712 borné par les rues Télémachus, Genois, Baudin et Barks, désigné comme lot 10 et mesurant 34 pieds, 6 pouces, 6 lignes de face à la rue Télémachus, sur une profondeur de 128 pieds 8 pouces, 4 lignes, entre lignes parallèles, les améliorations étant désignées par les Nos 416 et 420 rue Télémachus.

4. Un lit d'effets mobiliers, meubles etc.

Conditions—Pour les effets mobiliers, comptant. Pour la propriété immobilière, 1/3 ou plus comptant et la balance, s'il y en a, à un crédit d'un an et à l'option des acquéreurs, la portion de crédit devant être établie par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénation et toutes les clauses usuelles de sécurité 10 pour cent d'honoraires d'avocat dans le cas où le billet ne serait pas payé à maturité, et ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur, la police devant être transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant assumer en plus et au dessus du montant de son enchère les taxes de 1912. 10 pour cent au moment de la adjudication.

Acte de vente pardevant E. A. Parsons, notaire aux frais de l'acquéreur.

25 nov—25 26—déc 3 10 17 24 26

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Le Cottage Double en Briques et le bâtiment en briques adjacent, 1124, 1126 et 1132 rue Quartier

Entre les rues Rampart et St Claude.

Paul Chrétien vs Nicola Loiacono

No 98,168—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet, MARDI, le 19 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 13 novembre 1911, et signé le 17 novembre 1911 par l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite Cour, Division D dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Quartier, Rampart, St-Claude et Chemin du Bayou, mesurant en mesure américaine 76 pieds 11 pouces de face à la rue Quartier sur une profondeur de 35 pieds 1 pouce sur le côté adjoignant le plus près de la rue St-Claude, et 39 pieds 4 pouces sur le côté sud-est, et 76 pieds 5 pouces sur la ligne du fond. Les améliorations sont désignées par les Nos 1114-1126 et 1132 rue Quartier les mesures sont d'après un certificat de Bourgeoreul annexé à un acte du 30 mars 1899, pardevant Théodore Tureaud, ancien notaire en cette ville.

Conditions—Au plus haut enchérisseur pour du comptant, et l'acquéreur devant assumer au dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes d'Etat pour l'année 1911 et payer pour tous actes nécessaires, 10 pour cent de dépôt chez l'encanteur au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant James Nelson, notaire aux frais de l'acquéreur.

A. J. Rossi, Roger Meunier, Daniel J. Murphy, avocats.

18 nov—18 19 26—déc 3 10 17 19

Succession de James Dillon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 98,844—Division D—Attendu que la Commercial-Germania Trust & Savings Bank a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration dans la succession de feu James Dillon, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS COMMELL, Greffier.—Merrick Lewis, Gessler & Schwarz, avocats.

2 déc—2 7 [illegible]

I. B. Rennyson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Au plus haut enchérisseur sans limite ou réserve. Le Cottage Double et Bâtisse de Magasin 2727-29-2733 rue Première, encoignure de la rue Clara, l'ilet des rues Magnolia et Philip. Le Cottage comprenant 3 chambres de chaque côté et la Bâtisse du Magasin comprenant environ 3 chambres, sur deux terrains 61 pieds de face sur 91 pieds 8 pouces de profondeur. A l'Encan JEUDI le 7 décembre 1911, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi.

Conformément à un ordre daté et signé du 24 août 1911, et d'un jugement rendu le 13 octobre 1911 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Division D, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de Mme Kate E. Burke vs Esther et Irma Mouchon No 96,657 du dossier de ladite Cour, je procéderai de vendre la propriété ci-après décrite à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 14 décembre 1911.

1. Un magnifique cottage élevé de terre avec soubassement, 800 avenue Louisiana, encoignure de la rue Annonciation, l'ilet des rues Laurel et Delachaise, comprenant 6 chambres, vestibule, chambre à bain ayant connexion d'eau et d'égout, office dans le soubassement cave, gaz et lumière électrique, sur un grand terrain mesurant 32 pieds 3 pouces 4 lignes de face à l'avenue Louisiana sur une profondeur et façade à la rue Annonciation de 128 pieds entre lignes parallèles.

2. Un joli cottage double, 416-18 rue Neuvième, entre les rues St-Thomas et Tchoupitoulas, l'ilet de la rue Harmony, comprenant 4 chambres de chaque côté, retiré de la banquette ayant galerie sur le devant, grand terrain 33 pieds, 6 pouces de face sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3. Un joli cottage simple ayant un grand passage pour voiture, 420 rue Neuvième, entre les rues St Thomas et Tchoupitoulas, l'ilet de la rue Harmony, comprenant 4 chambres, sur un terrain 24 pieds 6 pouces de face sur 115 pieds, entre lignes parallèles.

4. Une maison triplex, 427-21-23 rue Toledano, entre Laurel et Annonciation, ilet de l'avenue Louisiana, chaque maison ayant 4 chambres sur deux grands terrains de 60 pieds de face par 160 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

5. Un splendide terrain pour bâtir, avenue Louisiana, à côté du coin de la rue Annonciation, ilet Chippewa et Deschaise, mesurant 30 pieds 10 pouces de face à l'avenue Louisiana sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en paiements égaux en un et deux ans de la date de l'acte de vente, sur billets de l'acquéreur avec toutes les clauses de sécurité, portant intérêt de 7 0|0 par an. Les taxes de 1911 devant être payées par les propriétaires. Les actes de vente pardevant Edward B. Ellis, notaire, aux frais des acquéreurs et 10 0|0 de dépôt au moment de la vente chez

I. B. RENNYSON, Encanteur.

Martin H. Manion, avocat pour la demanderesse.

Ansley, Graham & Ansley, avocats pour le défendeur.

12 nov—12 19 26—déc 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Annie L. Claverie Holt, No